



## COMMUNIQUE

### Cahiers de doléances pour la Justice

La CNA comprend et partage l'émoi suscité par des faits criminels odieux pour nos concitoyens qui doivent conduire l'institution judiciaire, ses acteurs et ceux qui en sont les garants à s'interroger sur leurs responsabilités.

La CNA considère que ce débat doit être ouvert mais que chacun doit respecter les principes supérieurs qui guident sa fonction.

A ce titre le respect de la présomption d'innocence ne saurait souffrir la moindre mise en cause, notamment par celui qui est constitutionnellement le garant de l'indépendance de la justice.

La CNA qui a été la première organisation syndicale à mettre en lumière les conclusions du rapport du Conseil de l'Europe en 2008 sur les systèmes judiciaires européens revendique que la Nation fasse pour sa justice un effort comparable à celui de nos voisins européens. Le retard de la justice en France n'est ni de droite ni de gauche, il remonte à plus de trente ans et est imputable à tous ceux qui en ont eu la charge.

Même si depuis quelques années le budget des services judiciaires est en augmentation pour être passé de 2004 à 2008 de 50 à 57 € par habitant nous sommes encore très éloignés de l'Allemagne ou de l'Angleterre dont les mêmes budgets sont d'environ 100€ par habitant. A ce rythme il nous faudra plus de 20 ans pour les rejoindre !

La CNA considère également que l'accroissement indispensable des moyens humains et financiers ne saurait être suffisant si en même temps les acteurs de l'institution ne remettent pas en cause leur manière de travailler et de penser leurs fonctions car en cette matière les certitudes des magistrats, des fonctionnaires de justice et des avocats ne font que les éloigner de nos concitoyens qui depuis des années ont été traumatisés par les affaires de justice dont nous pensions que le point d'orgue était l'affaire Outreau.

Il revient aux politiques et aux gouvernants de mesurer que la réponse ne saurait être partisane mais qu'elle doit procéder d'un vote amplement majoritaire.

La CNA déplore, alors que les conclusions tirées par la commission parlementaire sur l'affaire Outreau avaient été approuvées par l'ensemble des ses membres toutes tendances politiques confondues, qu'aucun texte consensuel ait pu être voté.

#### **La justice réclame ce consensus national.**

Pour y parvenir la CNA **appelle** tous les **avocats**, tous les **magistrats** et tous les **fonctionnaires** de justice mais aussi ceux de nos **concitoyens** qui veulent une nouvelle justice à participer dans chaque juridiction à la rédaction de **cahiers de doléances**, première étape avant que de véritables **Etats Généraux de la Justice** se réunissent pour qu'enfin la République donne à la France une justice digne de son histoire et des principes qui la guident depuis des siècles.

Paris, le 10 février 2011